

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 janvier 2026

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF2274

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Juvin, rapporteur général

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques »**

null

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local <i>dont titre 2</i>	0	96 928 594 34 820 668
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières <i>dont titre 2</i>	0	26 265 165 2 702 627
Facilitation et sécurisation des échanges <i>dont titre 2</i>	0	27 989 082 6 934 048
<b>TOTAUX</b>	0	151 182 841
<b>SOLDE</b>	-151 182 841	

## II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	0	93 680 804
<i>dont titre 2</i>	0	34 820 668
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	24 015 218
<i>dont titre 2</i>	0	2 702 627
Facilitation et sécurisation des échanges	0	27 118 907
<i>dont titre 2</i>	0	6 934 048
<b>TOTAUX</b>	0	144 814 929
<b>SOLDE</b>	-144 814 929	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de limiter la dégradation du déficit public de 4,7% du PIB dans le texte initial à 5 % du PIB, le rapporteur général de la commission des finances propose un rabot général des dépenses de l'État hors missions régaliennes et hors dépenses contraintes.

Le taux de ce rabot s'élève à 0,5% pour les dépenses de personnel et les dépenses relatives au versement de prestations sociales, et à 4,65% pour les autres catégories de dépenses.

Les dépenses de la mission s'en trouvent affectées à hauteur de 151 182 841 € en AE et 144 814 929 € en CP, répartis de la façon suivante :

– 96 928 594 € en AE et 93 680 804 € en CP pour le programme 156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local, dont 34 820 668 € de titre 2 en AE et en CP ;

– 26 265 165 € en AE et 24 015 218 € en CP pour le programme 218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières, dont 2 702 627 € de titre 2 en AE et en CP ;

– 27 989 082 € en AE et 27 118 907 € en CP pour le programme 302 – Facilitation et sécurisation des échanges, dont 6 934 048 € de titre 2 en AE et en CP.